

# Rencontre de consultation

sur le programme de conservation, restauration et création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

**29 et 30 janvier 2019**

**Hôtel et Suite Le Dauphin 600 Boul. St-Joseph Drummondville  
Salle Royal 3**

Chers intervenants, nous vous transmettons la programmation en lien avec les journées de consultation sur le programme de restauration et création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui auront lieu le **29 et 30 janvier 2019 de 9h00 à 16h30**.

**Nous vous suggérons fortement de prévoir un hébergement compte tenu des tempêtes de neige annoncées. Considérant que vous serez plus de 65 personnes, nous vous invitons à arriver entre 8h00 et 8h45 afin de débiter la journée à 9h00 sans retard.**

Ces rencontres se veulent l'occasion pour les praticiens du monde de la restauration d'échanger entre eux sur les défis et les besoins en lien avec ce créneau émergent, les modalités de ce programme à venir, ainsi que les projets et travaux pouvant être admissibles. L'objectif général de ces deux journées est de recueillir vos idées, vos besoins et de connaître vos expériences en cours afin de soutenir la concrétisation du programme. Les objectifs spécifiques de ces journées de travail sont :

- Informer les participants des réflexions actuelles du MELCC sur le programme ;
- Consulter les participants sur les modalités du programme ;
- Identifier les projets et travaux pouvant être admissibles ;
- Identifier des pistes de réflexion pour la reddition de comptes du programme.

Rappelons que l'Assemblée nationale a adopté, le 22 juin 2017, le projet de loi no 132, intitulé « Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques ». Afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques au Québec et de viser des gains nets en la matière, le principe d'aucune perte nette a été placé au coeur de cette Loi. L'une des stratégies identifiées par le gouvernement du Québec pour atteindre cet objectif est de mettre en place un programme d'aide financière soutenant la restauration et la création de milieux humides et hydriques pour contrebalancer les pertes inévitables. Ce programme sera alimenté par le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, dans lequel sont versées les contributions financières en lien avec les autorisations ministérielles pour la perte de milieux humides et hydriques.

## Programme de la journée

Heure	Tâches	Objectif
8h00	Accueil des participants	
9h00	Mot de bienvenue	
9h05	Introduction au programme de restauration et de création Geneviève Dufour-Tremblay, MELCC	Informer
9h25	Période de questions	Échange
9h35	Portrait sur la restauration des milieux humides et hydriques  29 janvier <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lucie Labbé, présidente de l'Association canadienne de réhabilitation des sites dégradés (ACRSD), Regard de l'ARSD sur la restauration des milieux humides et hydriques</li> <li>- Line Rochefort, professeure au Département de phytologie de l'Université Laval, États des pratiques de restauration des tourbières au Québec et aperçu des lacunes dans nos connaissances.</li> </ul> 30 janvier <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel, Jean-François Martel, directeur général, Les actions de restauration préalables dans la préservation en milieu hydrique.</li> <li>- Simon Lajeunesse, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, La vision de la MRC de Brome-Missisquoi en restauration des milieux hydriques</li> </ul>	Informer
10h25	Pause	Réseautage
11h00	Consultation sur les étapes d'un projet de restauration et de création	Consultation
11h30	Consultation sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution de la restauration à l'objectif d'aucune perte nette</li> <li>- L'arrimage des projets de restauration avec les plans régionaux des milieux humides et hydriques</li> <li>- La gestion des programmes de restauration par les MRC</li> </ul>	Consultation
12h00	Dîner	Réseautage
13h15	Consultation sur les projets de restauration et de création	Consultation
14h35	Pause	
15h00	Consultation sur les modalités du programme	Consultation
16h30	Mot de la fin	